Journal officiel de l'Union européenne

C/2025/2615

15.5.2025

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2615)

Décision d'octroi d'une autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Usage autorisé	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2025) 2701	8 mai 2025	trioxyde de chrome (nº CE 215-607-8; nº CAS 1333-82-0)	Fabbrica d'armi Pietro Beretta SPA, Via Pietro Beretta 18, 25063 Gardone Valtrompia (BS), Italie	REACH/25/23/0 REACH/25/23/1	Plaquage fonctionnel à base de trioxyde de chrome du canon et de pièces auxiliaires de fusils d'assaut, carabines et pistolets pour usages non civils Chromage fonctionnel à base de trioxyde de chrome du canon et de pièces auxiliaires de fusils semi-automatiques, de fusils à canons superposés ou juxtaposés, de pistolets et de carabines à usage civil	13 avril 2034	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu)

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.